

**Catégorie d'actions américaines CI - Série FT5  
23 juin 2023**

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le/la Catégorie d'actions américaines CI (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355, à l'adresse [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com), ou visitez le [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**Bref aperçu**

|   |                    |                                |  |
|---|--------------------|--------------------------------|--|
| Code(s) du fonds :                        | CA 423T5           | Gestionnaire du fonds :        | Gestion mondiale d'actifs CI   |
| Date de création de la série :            | 8 avril 2022       | Gestionnaire de portefeuille : | Gestion mondiale d'actifs CI   |
| Valeur totale du fonds au 28 avril 2023 : | 550,42 millions \$ | Distributions :                | Mensuelles, à un taux annuel de 5 %. Dividendes et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), annuellement. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) :        | 1,28 %             | Placement minimal :            | 500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)  |

**Dans quoi le fonds investit-il?**

La Catégorie d'actions américaines CI recherche un équilibre entre le revenu courant et la plus-value du capital à long terme en investissant la quasi-totalité de son actif dans les titres du Fonds d'actions américaines CI. Le fonds sous-jacent investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres américains versant des dividendes, y compris des actions ordinaires et privilégiées et, dans une moindre mesure, dans des titres portant intérêt comme des obligations, des effets ou des acceptations bancaires.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 28 avril 2023. Les placements du fonds sous-jacent changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements (au 28 avril 2023)**

|                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| 1. Alphabet Inc., catégorie C       | 7,0 % |
| 2. Visa Inc., catégorie A           | 6,4 % |
| 3. Microsoft Corp.                  | 6,2 % |
| 4. Mastercard Inc., catégorie A     | 6,2 % |
| 5. Brookfield Corp., catégorie A    | 4,2 % |
| 6. Amazon.com Inc.                  | 4,1 % |
| 7. JPMorgan Chase & Co.             | 4,0 % |
| 8. Meta Platforms Inc., catégorie A | 3,9 % |
| 9. Booking Holdings Inc.            | 3,7 % |
| 10. KKR & Co., Inc.                 | 3,6 % |

**Pourcentage total des dix principaux placements** 49,1 %

**Nombre total de placements** 60

**Répartition des placements (au 28 avril 2023)**

**Quels sont les risques associés à ce fonds?**

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**Niveau de risque**

Gestion mondiale d'actifs CI estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? » dans le prospectus simplifié du fonds.

**Aucune garantie**

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série FT5 du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série FT5 du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible, car la série existe depuis moins d'une année civile.

### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des titres de la série du fonds sur 3 mois. Cette information n'est pas disponible, car la série FT5 du fonds est disponible depuis moins d'une année civile.

### Rendement moyen

Au 28 avril 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série de titres du FNB à sa création vaut 1 004 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 0,4 %.

### À qui ce fonds est-il destiné?

#### Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- êtes disposé à accepter un niveau de risque moyenne
- cherchez à obtenir une source régulière de revenu et la possibilité d'une plus-value du capital
- cherchez à ajouter une position en titres américains à votre portefeuille de placements
- prévoyez conserver votre placement à long terme

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Vous ne devrez pas payer d'impôt sur les distributions sous forme de remboursement de capital effectuées par le fonds, même si elles affectent vos gains ou pertes en capital à la disposition.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série FT5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lorsque vous détenez des titres de série FT5 du fonds.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 31 mars 2023, les frais des titres de série FT5 du fonds s'élevaient à 1,28 % de sa valeur, ce qui correspond à 12,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

|  | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|--|--|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et certains frais du fonds de la série. | 1,28 %                                   |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais d'opérations du fonds.  | 0,00 %                                   |
| <b>Frais du fonds</b>  | 1,28 %                                   |

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant lorsque vous détenez des titres de série FT5 du fonds.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

| Frais   | Ce que vous payez   |
|---|---|
| <b>Frais de négociation à court terme</b>     | Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous faites racheter ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au fonds.  |
| <b>Frais d'échange</b>                        | La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.   |
| <b>Frais liés au placement minimal requis</b> | Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais).  |
| <b>Frais en cas de chèque sans provision</b>  | Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$.   |
| <b>Frais de service de la série FT5</b>       | En règle générale, vous devez participer à un programme de comptes assortis de frais ou à un programme intégré admissible, offert par la société de votre représentant pour acheter des titres de cette série. La société de votre représentant pourrait exiger des frais de service qui seront négociés entre vous et la société de votre représentant, et que vous verserez directement à cette dernière. Dans certains cas, nous pourrions prendre des dispositions avec la société de votre représentant pour percevoir les frais de service au nom de la société de votre représentant. Dans ces cas, les frais de service ne doivent pas dépasser 1,50 % par année de la valeur liquidative des titres de série FT5 l'actif net que vous détenez dans votre compte. |

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit:

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) Canada  
M5J 0A3

Numéro sans frais : 1-800-792-9355  
Courriel : servicefrancais@ci.com  
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilières.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca).

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.